



SAINT-CYR-L'ÉCOLE

LIVRET D'ACCUEIL

ENFANCE, JEUNESSE ET POLITIQUE ÉDUCATIVES


MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
*Liberté
Égalité
Fraternité*





SOMMAIRE

- P.3 // LES TEMPS SCOLAIRES**
- P.3 // LES ACTIVITÉS**
- P.5 // LE PÉRISCOLAIRE AU SEIN DES ACCUEILS DE LOISIRS**
- P.5 // LA PAUSE MERIDIENNE (RESTAURATION)**
- P.6 // LA SEMAINE TYPE D'UN ENFANT EN MATERNELLE**
- P.7 // LA SEMAINE TYPE D'UN ENFANT EN ÉLÉMENTAIRE**
- p.8 // LES VACANCES**
- p.9 // LES PROTOCOLES D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉS (PAI)**
- p.9 // L'ACCUEIL ÉDUCATIF PAR LE LOISIR ET L'INCLUSION (AELI)**
- p.10 // MON ENFANT RENTRE AU COLLÈGE : LE CYR'ADO**
- p.10 // LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)**
- p.11 // RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS**
- p.11 // INSCRIPTIONS RÉSERVATIONS PAIEMENTS**
- p.12 // CONTACTS**



LES TEMPS SCOLAIRES

LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI : DE 8H30 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H30.

Les enseignants accueillent les enfants : le matin de 8h20 à 8h30 et l'après-midi de 13h20 à 13h30.

L'école Robert-Desnos a des horaires aménagés : de 8h30 à 11h30 et de 13h20 à 16h20.

Les enseignants de cette école accueillent les enfants le matin de 8h20 à 8h30 et l'après-midi de 13h10 à 13h20.

LES ACTIVITES PÉRISCOLAIRES AU SEIN DES ACCUEILS DE LOISIRS

LE MATIN AVANT L'ÉCOLE : 7H30 - 8H30

Les enfants sont accueillis dans les locaux du centre par des animateurs qui proposent aux enfants des activités récréatives libres. Les enfants doivent arriver à l'accueil au plus tard à 8h10.

CAS PARTICULIERS :

École Victor-Hugo : accueil sur le site périscolaire Léon-Jouannet.

École Jean-Macé : accueil sur le site périscolaire Romain-Rolland.

École-Ormesson : accueil sur le site périscolaire Ernest-Bizet.

Entre 8h10 et 8h20, les enfants sont accompagnés dans leurs écoles respectives par les animateurs.

LE SOIR APRÈS L'ÉCOLE :

FORFAIT 1 DE 16H30 À 17H30 (16h20 pour l'école Robert-Desnos)

Les enfants bénéficient d'un temps de goûter suivi d'un petit temps récréatif.

Les familles peuvent venir chercher leur enfant entre 17h15 et 17h30



FORFAIT 2 DE 16H30 À 19H00

Les enfants bénéficient d'un temps de goûter suivi d'un petit temps récréatif.

Des pôles d'animation et des activités récréatives sont ensuite proposées aux enfants.

Pour les élémentaires, un temps d'étude surveillée, encadré par des animateurs diplômés, est proposé de 17h30 à 18h30. Une attention particulière est donnée aux enfants scolarisés dans les classes de CP de 17h30 à 18h00.

Les familles peuvent venir chercher leur enfant entre 17h30 et 19h00.

LE MERCREDI DE 8H20 - 19H00

Les accueils de loisirs sont ouverts de 8h20 à 19h00.

Un accueil dès 7h30 est possible avec réservation sur le portail famille.

Pour les autres, l'arrivée des enfants s'échelonne de 8h20 à 9h15.

Il existe 2 modalités d'accueil:

- La demi-journée incluant la restauration de 8h20 à 13h30
- La journée complète de 8h20 à 19h00

Un programme d'animation est proposé sur chaque accueil de loisirs, adapté à l'âge et aux besoins des enfants. Ces activités éducatives sont proposées chaque mercredi. Elles pourront être modifiées en fonction des conditions météorologiques ou des contraintes liées à l'organisation.

Les départs s'échelonnent librement entre 16h30 (après le goûter) et 19h00.

LES SORTIES ANTICIPÉES

Toute demande de sortie anticipée pour raison médicale ou extrascolaire doit être effectuée par écrit, accompagnée d'un justificatif, auprès de la Maison de la Famille.

LA PAUSE MÉRIDIENNE

ELLE SE DÉROULE EN 2 TEMPS : LA RESTAURATION ET LE TEMPS D'ANIMATION.

Les repas sont préparés par une cuisine centrale appartenant à une société de restauration collective dans le respect des normes sanitaires, d'hygiène et d'équilibre alimentaire.

Les menus sont élaborés par une diététicienne et examinés lors des «Commissions Restauration». Composées d'élus, de parents d'élèves et des services municipaux. Un repas classique ou repas sans viande est proposé à l'enfant (en fonction des éléments indiqués par la famille dans le dossier de l'enfant sur le portail famille). Ces repas sont l'occasion d'initier les enfants au goût, à la santé et au bien-être.

La pause méridienne est encadrée par des animateurs et des Atsems en maternelle, qui accompagnent les enfants durant ce temps de repas. Ils sont secondés par les agents de restauration.

Avant ou après le repas, un temps récréatif ou d'activités est proposé aux enfants.

En maternelle, les animateurs accordent une attention particulière aux plus jeunes et les accompagnent tout au long de l'année dans l'acquisition d'une plus grande autonomie.

À l'issue du repas, les enfants de petite section partent se reposer au dortoir.

En élémentaire, un service au self est organisé. Des tables de tri permettent de sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire et au recyclage des déchets.

Des ateliers spécifiques animés par des intervenants extérieurs sont également proposés aux enfants d'âge élémentaire tout au long de l'année, par roulement : atelier philosophique, atelier de danse "lâcher prise" par exemple.



LA SEMAINE TYPE D'UN ENFANT EN MATERNELLE

■ Temps scolaires

■ Temps périscolaires organisés par la Ville

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
7h30-8h30	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil du matin
8h30-11h30	École	École	Arrivée de 8h20 à 9h15 Activités éducatives	École	École
11h30-13h30	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne
13h30-16h30	École	École	Sieste / Temps calme Activités éducatives	École	École
16h30-17h30	Accueil du soir Goûter puis temps informel (forfait 1)	Accueil du soir Goûter puis temps informel (forfait 1)	Gouter Départ à partir de 16h30	Accueil du soir Goûter puis temps informel (forfait 1)	Accueil du soir Goûter puis temps informel (forfait 1)
17h30-19h00	Accueil du soir Activités récréatives (forfait 2)	Accueil du soir Activités récréatives (forfait 2)	Temps récréatifs	Accueil du soir Activités récréatives (forfait 2)	Accueil du soir Activités récréatives (forfait 2)

LA SEMAINE TYPE D'UN ENFANT EN ÉLÉMENTAIRE

■ Temps scolaires

■ Temps périscolaires organisés par la Ville

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
7h30-8h30	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil du matin
8h30-11h30	École	École	Arrivée de 8h20 à 9h15 Activités éducatives	École	École
11h30-13h30	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne
13h30-16h30	École	École	Temps calme Activité séducatives	École	École
16h30-17h30	Accueil du soir Goûter puis temps informel (forfait 1)	Accueil du soir Goûter puis temps informel (forfait 1)	Goûter Départ à partir de 16h30	Accueil du soir Goûter puis temps informel (forfait 1)	Accueil du soir Goûter puis temps informel (forfait 1)
17h30-19h00	Accueil du soir Activités récréatives (forfait 2)	Accueil du soir Activités récréatives (forfait 2)	Temps récréatifs	Accueil du soir Activités récréatives (forfait 2)	Accueil du soir Activités récréatives (forfait 2)

Durant les vacances, des regroupements de centre sont organisés. La liste des structures est communiquée aux familles au moment de l'ouverture des inscriptions.

Les accueils de loisirs sont ouverts de 8h20 à 19h00, les repas et goûters sont inclus. Aucune inscription n'est possible en demi-journée.

- L'arrivée des enfants s'échelonne de 8h20 à 9h15.
- Un accueil est possible à partir de 7h30 sur inscription.
- Le départ des enfants est possible à l'issue du goûter, à partir de 16h30.

Un programme d'activités est consultable sur le site de la ville et est affiché à l'entrée des centres ainsi qu'au portail. Les activités s'inscrivent dans le cadre du projet pédagogique établi par l'équipe d'animation et du projet éducatif de territoire mis en place par la Ville. Elles sont susceptibles d'être modifiées en cas d'intempéries ou d'imprévu.

L'accueil de votre enfant est conditionné à une inscription dans les délais !

Il n'y a pas de dérogation possible sauf situations exceptionnelles appréciées sur justificatif.

JOURNÉE TYPE PENDANT LES VACANCES

7h30-8h20	Accueil du matin
8h30-11h30	Arrivée jusqu'à 9h15 - Activités éducatives
11h30-13h30	Pause méridienne (Plusieurs services possibles)
13h30-16h30	Temps calme - Activités éducatives
16h30-17h30	Goûter - Départ à partir de 16h30
17h30-19h00	Temps récréatif / Pôles d'animation

LES PROTOCOLES D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉS (PAI)

En cas de troubles de santé, tels que l'asthme, les allergies, les intolérances alimentaires, un Protocole d'Accueil Individualisé est établi entre les parents, le médecin scolaire, l'Éducation Nationale.

Ce document écrit permet de préciser les adaptations à apporter à la vie en collectivité afin de favoriser l'accueil des enfants.

Le PAI peut concerner le temps scolaire et périscolaire.

Pour ce faire, la famille doit contacter le médecin scolaire au 01.30.56.33.23 ou par mail à

SANTESCOLAIRELESCLAYES@WANADOO.FR

afin d'établir un PAI et le transmettre ensuite

à la Maison de la Famille.

Aucun médicament ou traitement ne sera administré sans la mise en place d'un PAI. De même, aucun enfant présentant une allergie alimentaire ne pourra être accueilli à la restauration sans PAI et aucune éviction alimentaire ne pourra être effectuée.

L'ACCUEIL ÉDUCATIF PAR LE LOISIR ET L'INCLUSION (AELI)

L'AELI est proposé aux enfants âgés de 6 à 11 ans, en situation de handicap mental et/ou ayant des troubles du spectre autistique, ne pouvant plus accéder aux accueils de loisirs.

L'AELI est ouvert le mercredi et pendant les vacances de 9h à 18h30 sur un accueil de loisirs municipal (fermeture annuelle 3 semaines en août). Les enfants sont pris en charge par un éducateur spécialisé et des animateurs expérimentés.

Il existe 3 modalités d'accueil:

- la demi journée matin incluant la restauration
- la demi-journée après-midi sans restauration
- la journée complète incluant la restauration

Des activités propres à l'AELI, ou en inclusion avec des enfants issus des accueils de loisirs, sont organisées tout au long de l'année.

// MON ENFANT EST AU COLLÈGE - LE CYR ADO

Les collégiens et les lycéens ont leur espace dédié : le CyrAdo !

CET ESPACE EST OUVERT AUX JEUNES DE 11 À 17 ANS :

- les mardis, jeudis de 16h30 à 18h30
- les vendredis de 16h30 à 20h
- les mercredis et samedis (hors vacances scolaires) de 13h30 à 18h30
- pendant les vacances de 10h à 12h et de 13h30 à 18h30

Le CyrAdo propose en période scolaire des activités variées telles que des ateliers créatifs, culinaires, jeux, débats, foot en salle et différents projets solidaires.

Pendant les vacances, une programmation spécifique est élaborée par l'équipe d'animation, s'inscrivant dans un projet pédagogique, avec des activités et sorties à tarification particulière ainsi que des veillées.

Des séjours sont également proposés pendant la période estivale.

// LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES - LE CMJ

Le Conseil Municipal des Jeunes est une instance d'expression et d'échanges qui permet aux jeunes d'être acteurs de leur ville, de découvrir la vie de la commune et de réaliser des projets tout en favorisant l'apprentissage de la citoyenneté.

Le CMJ donne ainsi l'occasion à ses membres d'être consultés et de participer à la conception et à la réalisation de projets définis en commun, grâce au support d'adultes référents.

Élus pour une durée de 2 ans par leurs pairs, les jeunes du CMJ peuvent être écoliers (en CM2) ou collégiens (6^e, 5^e ou 4^e).

Se réunissant en séance plénière au moins une fois par trimestre, ils siègent au sein de l'une des trois commissions du Conseil :

1. Activités-Évènementiel
2. Solidarité-Citoyenneté
3. Cadre de vie-Environnement.



// RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS

DÉPART DE L'ENFANT

Via le portail famille : Seuls les parents, ou personnes autorisées par la famille et indiquées sur le dossier de l'enfant, pourront venir chercher l'enfant. Une décharge signée des parents est nécessaire si un mineur vient chercher l'enfant sur les temps péri et extrascolaire. Les enfants scolarisés en élémentaires pourront rentrer seuls si les parents l'ont autorisé sur le dossier de l'enfant.

RETARDS

En cas de retard, une pénalité forfaitaire journalière sera appliquée et s'ajoutera au montant des prestations consommées.

OBLIGATION MORALE

Chaque enfant doit observer une attitude respectueuse vis-à-vis des membres du personnel et des autres enfants. Ce comportement est aussi demandé aux parents, dans l'enceinte de l'accueil de loisirs ou du CyrAdo. L'enfant doit s'interdire toute attitude, geste ou parole qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne des adultes encadrant, de ses camarades et de leur famille. En cas de récidive, une exclusion temporaire ou définitive pourra être prononcée.

// INSCRIPTIONS. RÉSERVATIONS. PAIEMENTS

Dans une démarche de simplification des formalités administratives, la ville propose un Portail Famille personnalisé, sécurisé et accessible à l'adresse suivante :

WWW.SAINTCYR78.FR/ACCUEIL-FAMILLE

SUR CET ESPACE CHAQUE FAMILLE POURRA :

- Compléter et rectifier ses données personnelles
- Prévoir les réservations et/ou annulations pour les activités périscolaires et extrascolaires dans les délais impartis. Se référer à la rubrique "délais, réservation et annulation" du règlement de fonctionnement des accueils de loisirs maternels et élémentaires disponible sur : WWW.SAINTCYR78.FR
- Consulter ses factures et payer en ligne.

Ce service est également disponible pour l'inscription, l'adhésion, la réservation et le règlement des activités Jeunesse proposées par le CyrAdo.



UNE QUESTION ?

Pour toute autre question, le service Enfance, Jeunesse et Politique Éducative se tient à votre disposition pour vous répondre. Contactez l'accueil de la Maison de la Famille au 01 30 14 82 79 ou par mail à : enfance@saintcyr78.fr.

Vous pouvez également consulter «le règlement de fonctionnement des accueils collectif» de mineur maternels , élémentaires et jeunesse de la ville de Saint-Cyr-l'École.

WWW.SAINTCYR78.FR/FAMILLES/ENFANCE-ET-EDUCATION/REGLEMENT-DES-ACM/

// CONTACTS

- **LA MAISON DE LA FAMILLE**

34 rue Gabriel-Péri

enfance@saintcyr78.fr

Tél. : 01.30.14.82.79

- **LES ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS**

Accueil de loisirs maternel Robert-DESNOS

1 bis rue Jean-Moulin

Tél. : 01.34.60.25.61

Accueil de loisirs Léon-JOUANNET

5 rue Victor-Hugo

Tél. : 07.88.04.25.75

Accueil de loisirs Victor-HUGO

2 voies Danton

Tél. : 09.77.45.03.53

Accueil de loisirs Jean-MACÉ

Rue Jean-Pierre-Timbaud

Tél. : 01.30.52.33.16

- **LES ACCUEILS DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRES**

Accueil de loisirs Romain-ROLLAND

Rue Jean-Pierre-Timbaud

Tél. : 01.30.45.41.63

Accueil de loisirs Irène JOLIOT-CURIE

6 rue Danielle-Casanova

Tél. : 01.34.60.96.59

Accueil de loisirs Jean-JAURÈS

7 rue Victor-Hugo

Tél. : 09.79.00.46.33

- **GROUPES SCOLAIRES**

Accueil de loisirs BIZET-D'ORMESSON

2 bis boulevard Henri-Barbusse

Tél. : 01.30.45.05.36 (maternelle)

Tél. : 01.30.58.22.06 (élémentaire)

Accueil de loisirs Jacqueline-DE ROMILLY

1 places Charles-Renard

Tél. : 01.39.48.12.68 (maternelle)

Tél. : 01.39.48.12.69 (élémentaire)

Accueil de loisirs Dorine BOURNETON

6 rue Jacqueline-Dubut

Tél. : 06.18.74.26.74

- **LE CYRADO**

3 rue de l'Abbaye

Tél. : 06.25.57.30.65